

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU BASSIN D'AURILLAC**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2009

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de M. Jacques MEZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers Collègues, nous allons commencer notre séance et je vais procéder à l'appel.

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent
M. BAERISWYL Christian : absent, suppléé par Mme Simone PAGES
M. BARRIER Roger : absent, suppléé par M. Daniel PAPON
M. BAYSSAT Jean-Claude : présent
M. BAZELLE Jean : présent
M. BERGAUD Jacques : présent
M. BESSAT Vincent : présent
Mme BIGEON Michèle : présente
M. BRAY Roland : présent
M. CALMETTE Alain : présent
Mme CAMUS Christiane : présente
M. CARPENTIER Patrick : absent, suppléé par Mme Nicole LOUBEYRE
Mme CARRILLO-BESSAT Clarisa : présente
M. CARTEAU Didier : présent
Mme CHASSANG Sylvie : absente
M. CHAUSI Serge : présent
M. CHAUSY Jean-Marie : absent, suppléé par M. Jean-Pierre CALDEYROUX
M. COLLIN Jean-François : présent
M. COSNIER Michel : absent
Mme COSTES Josiane : présente
M. CRUEGHE Thierry : absent
M. DABERNAT Jean-Pierre : absent, suppléé par M. Jean GARROUSTE
M. DALL'AGNOL Xavier : présent
M. DAUDE Jean-Pierre : présent
M. DELAMAIDE Charles : absent
Mme DELPUECH Geneviève : présente
M. DESTANNES Roger : présent
M. ESTIVAL Jean-Pierre : absent, représenté par M. Christian WERLES
M. FABRE Daniel : présent
M. FABRE Philippe : présent
M. FAGES Jean-Pierre : présent
Mme FLEY Claudine : absente, représentée par M. Alain CALMETTE
M. GALEAU Thierry : présent
M. GASTON Christian : présent
M. GODBARGE Frédéric : présent
M. GOSSET Bernard : présent
M. GRANIER Philippe : présent

Mme GRIFFAULT Laetitia : présente
 M. JABIOL Michel : présent
 M. JUILLARD Georges : présent
 Mme LABLANQUIE Michelle : absente, représentée par M. Jacques MEZARD
 Mme LABORIE Mireille : absente, représentée par M. Vincent BESSAT
 M. LAMPRE Patrick : présent
 M. LANTUEJOUL Henri : présent
 M. LAVEISSIERE Bernard : présent
 M. LAYBROS Bernard : présent
 M. LERON Michel : présent
 Mme LHERM Gisèle : absente
 M. LOURS Michel : présent
 M. MALBOS Elie : présent
 M. MARKARIAN Jacques : absent, représenté par M. Elie MALBOS
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAUREL Jean-Claude : présent
 M. MAURS Philippe : absent
 M. MAURY Lionel : présent
 M. MEDAL Camille : absent
 M. MEZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. MONTIL Pierre : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PERRIER Patrick : présent
 M. PEYRONNET Gabriel : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. POUX André : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 Mme PRUNET Brigitte : présente
 M. ROUME Jean-Pierre : absent, suppléé par Mme Denise VALAT
 M. RUMIN-BENITO Patricia : absente
 Mme SARRAZIN Andrée : présente
 M. SOULIER Pierre : présent
 M. TELLIER Laurent : absent, représenté par M. Jean-Claude MAUREL
 M. TIBLE Bernard : absent, représenté par M. Serge CHAUSI
 Mme VEDRENNE-CAYROL Carine : présente
 M. VEROUIL Alain : présent
 M. WERLES Christian : présent
 Merci.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2009

Y a-t-il des observations sur le PV du 5 novembre ? Monsieur GALEAU, vous avez la parole.

M. GALEAU.- Cela doit être un oubli du sténotypiste puisqu'il n'a pas dû nous voir. Sur le voeu que vous mettiez aux voix, Ytrac s'était abstenu, il y a donc Bernard FOURNIER, Lionel MAURY, Carine VEDRENNE et Thierry GALEAU qui s'abstenaient.

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

M. BRAY.- Monsieur le Président, sur le voeu également, j'étais pour le voeu, et sur le compte rendu j'apparais comme avoir voté contre.

M. LE PRESIDENT.- En ce moment, les erreurs de vote, cela s'appelle maintenant une pignardise. Nous allons donc essayer de faire davantage attention, mais les rectifications de vote ne posent pas de problème.

Sous ces observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Avant d'examiner les délibérations du groupe A, je vous indique que, normalement, on a dû vous distribuer deux documents :

- des simulations par rapport à la réforme de la fiscalité locale découlant de la suppression de la taxe professionnelle
- et un résumé sur ce qui a été examiné par le Sénat.

Simplement, quelques mots. Ce sont des documents que j'ai souhaité qu'on vous distribue pour que vous puissiez en prendre connaissance et le cas échéant travailler dessus. Je fais simplement quelques observations.

La première, c'est que le document de simulation, c'est une simulation concernant la Communauté d'Agglomération, le Département – j'espère que cela ne me vaudra pas de réaction – et la Région. Ce sont des simulations qui ont été réalisées par le Ministère des Finances qui les envoie à ceux qui le demandent, après le vote de l'Assemblée Nationale, mais avant le vote du Sénat et de la Commission Mixte Paritaire. Ce qui veut dire que la réalité des simulations sera quand même différente du document qui vous a été distribué.

Seconde observation. Le chiffre qui a été indiqué par le Ministère des Finances sur nos ressources ne correspond pas à la réalité. C'est un chiffre – je m'en suis enquis auprès du Cabinet du Ministère – qui paraît correspondre à l'année 2008 et ils m'ont indiqué qu'il était approximatif. Ce qui est intéressant dans ces simulations, c'est de constater, par rapport à ce que donneraient, sous les réserves que j'ai indiquées, les ressources nouvelles, que cela devrait donner plus pour les intercommunalités, mais ce plus nous sera immédiatement repris par le Fonds National de Garantie ; ce qui fait que cela ne devrait rien changer, sauf une baisse en valeur relative puisqu'il n'y aura pas de progression de la base telle que celle que nous avons antérieurement, et que pour compenser un petit peu cela on vient de nous notifier que les taux seraient par décision du Gouvernement relevés de 1,2 %. C'est-à-dire que nous devrions avoir l'équivalent de la dernière recette de taxe professionnelle plus 1,2 %. Je vous indique qu'avec les services et Pierre MATHONIER, qui nous a donné un coup de main là-dessus, nous avons contacté quelques entreprises qui ont des activités en dehors de la Communauté d'Agglomération sur d'autres départements pour leur demander avant le 31 décembre d'avoir la gentillesse, si elles le voulaient bien, d'essayer de basculer une partie de leur déclaration de TP sur l'Agglomération. Je pense que cela devrait logiquement nous permettre de récupérer quelques ressources. Je ne sais pas si cela va réussir, mais j'ai eu l'accord de principe de la compagnie AIRLINAIR là-dessus pour une coque d'ATR. Si nous y parvenons, ce sera un petit plus pour la Communauté d'Agglomération et aussi pour le Conseil Général et la Région qui perçoivent de la TP. Mais enfin je ne dis pas que c'est réussi, c'est en cours.

Troisième observation. Sur les tableaux qui vous ont été présentés, vous verrez que, surtout pour le Département et la Région, cela entraîne finalement des compensations par l'Etat qui sont beaucoup plus importantes avec les risques que cela peut entraîner à terme sur l'évolution des dotations de compensation. Pour nous, encore que ce sera modifié par ce qui a été voté par le Sénat, et ce qui semble ressortir de la Commission Mixte Paritaire, c'est que sur le tableau de nos ressources fiscales que vous avez annexé à la deuxième page vous voyez que, au lieu d'avoir une recette qui était celle de la TP, nous allons en avoir 5 si mes souvenirs sont exacts, et qu'il va falloir que nous expliquions comment se présentent nos recettes fiscales, et là nous allons tous être mis à contribution dans chacune de nos communes. Nous avons passé 8 ans à expliquer à nos concitoyens que notre seule recette fiscale c'était la taxe professionnelle et que nous ne prélevions rien sur l'impôt sur les ménages ; eh bien, maintenant, il va falloir aller leur expliquer que cela fonctionne différemment ; ce qui ne va pas être forcément très facile.

Si dans les années futures –mais je pense que chaque loi de finances peut modifier les choses, c'est pour cela qu'il faut être très prudent– c'était figé tel que c'est prévu, cela voudrait dire que nos intercommunalités ne devraient pas trop souffrir, je dis bien « ne devraient pas trop souffrir », puisque nous aurions des recettes qui, dans 5 ans, seraient plutôt en évolution favorable. Par contre, les Départements et les Régions auraient davantage de souci à se faire. Sachant qu'aussi –mais cela peut être revu chaque année– un certain nombre de parlementaires des deux sensibilités les plus importantes ont remis en cause la péréquation lors de la Commission Mixte Paritaire, c'est-à-dire que les riches, une fois de plus, ont été, toutes sensibilités confondues, plus costauds que les pauvres. Mais cela, c'est quelque chose qui aura du mal à être durablement modifié.

Dès que nous aurons les votes définitifs, nous vous ferons passer une note qui vous donnera des indications par rapport à ce qui va arriver pour le budget 2010 et pour la prospective des années suivantes, sachant qu'il m'apparaît très souhaitable que nous fassions à nouveau appel à un Cabinet Spécialisé pour avoir une prospective en fonction des évolutions de recettes fiscales qui seront les nôtres pour les prochaines années avec les difficultés que cela peut poser, mais je pense que plus tôt nous le ferons mieux ce sera. Mais en tout cas, sachez que nous allons sortir d'une progression dynamique de nos recettes fiscales qui découlait de l'évolution naturelle des bases sans augmentation des taux, ce que nous avons connu ces dernières années, pour arriver pour 2010 et je pense après à une stabilisation, sous la réserve qu'il y aura d'ici six mois et d'ici un an deux sessions de revoyure au Parlement pour voir ce que cela aura donné. Donc, là encore, je prends toutes les précautions nécessaires. Le budget 2010 sera certainement bâti –et il valait mieux attendre le vote définitif des Assemblées parlementaires pour le faire– sur des recettes à peu près équivalentes au niveau de la ressource fiscale à celles de 2009 en espérant les quelques améliorations dont nous venons de parler, et sur la Dotation Globale de Fonctionnement j'espère que nous arriverons à un Coefficient d'Intégration Fiscale de 0,40, sachant que nous étions à 0,399, qui nous permettrait une stabilisation. Ce qui veut dire que, si c'était le cas globalement, nous aurions des recettes à peu près équivalentes à celles de 2010 ; cela signifie quand même que nous devons faire un certain nombre de choix, même si la situation est tout à fait saine parce que ne serait-ce que le GVT, par rapport aux charges de personnel, amènera des dépenses de personnel supérieures à + zéro. Il faudra donc certainement en tenir compte. C'est sur ces bases que nos services travaillent actuellement.

Voilà les observations pour vous informer que je peux aujourd'hui vous donner et dès que nous en saurons plus bien sûr nous vous enverrons les éléments.

ADOPTION GLOBALE DES DELIBERATIONS INSCRITES EN GROUPE A

Nous pouvons, si vous le voulez bien, passer à l'examen des délibérations du groupe A. Y a-t-il des observations ? Monsieur PERRIER, vous avez la parole.

M. PERRIER.- Monsieur le Président, excusez-moi, j'ai lu avec attention le procès-verbal, je me suis arrêté un peu avant la fin, et je m'aperçois qu'à la place de M. BRAY c'étaient M. PERRIER et M. ROUME qui ne participent pas au vote. Excusez-moi de l'indiquer maintenant. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Troisième rectification. Nous le prenons en compte. Il n'y a pas que le groupe centriste qui se trompe... Excusez-nous.

Sur les délibérations du groupe A, y a-t-il des demandes d'explication ? S'il n'y en a pas, je les mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous pouvons passer à l'examen des délibérations du groupe B. Je vais passer la parole à M. LOURS, Vice-Président, chargé des Finances, sur la décision modificative 2009/04.

DELIBERATION N° 2009/225 : DECISION MODIFICATIVE 20 09/04

Rapporteur : M. LOURS

M. LOURS.- Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de la décision modificative 2009/04. Celle-ci porte sur le Budget Principal et les Budgets annexes de l'Assainissement, des TDMA, des Campings et de l'Aéroport.

Pour le Budget Principal et en fonctionnement, il s'agit d'ajustements mineurs de crédits notamment en lien avec les travaux en régie, qui sont passés dans le groupe A. En investissement, outre la régulation du compte sur lequel doit être constatée une subvention régionale, il s'agit de permettre le versement à Polygone d'une subvention acquise pour le programme expérimental de déploiement de systèmes de télécommunication par Courant Porteur en Ligne (CPL).

Pour les Budgets de l'Assainissement et des TDMA, les modifications ne concernent que des mouvements d'ordre et ne modifient donc en rien les autorisations et équilibres budgétaires.

Sur les Campings, l'abondement d'un compte de dépense est nécessaire pour répondre à des demandes d'admission en non valeur déposées par le Trésorier.

Enfin, sur l'Aéroport, les aménagements portent sur les volumes de carburants achetés et revendus qui sont plus importants que prévus ainsi que sur les recettes à recouvrer auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie au titre de sa gestion. Là, nous étions partis sur un prévisionnel sans avoir des bases.

Ces nouvelles ressources permettent d'accroître l'autofinancement et ainsi autorisent en investissement le remplacement du portique de détection, la validité du matériel actuellement en place expirant le 1er janvier 2010, suite à des évolutions des normes techniques.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter la décision modificative 2009/04 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et les Budgets annexes de l'Assainissement, des TDMA, des Campings et de l'Aéroport conformément aux tableaux joints en annexe.

En annexe, vous avez, sur le Budget Principal, en fonctionnement, un équilibre à 4 930 € qui sont occasionnés par des travaux en régie qui ont été portés en groupe A.

En investissement, c'est le transfert de la subvention de la Région, mais cela ne change rien.

Sur le Budget de l'Assainissement, en fonctionnement, il y a un mouvement d'ordre pour 60 000 €.

En investissement, il y a aussi un mouvement d'ordre de 60 000 € au niveau des dotations aux amortissements.

Sur le Budget des TDMA, en fonctionnement, il y a un mouvement d'ordre lié à la dotation aux amortissements de 40 000 €.

Sur le Budget des Campings, ce sont de toutes petites sommes.

Sur le Budget de l'Aéroport, c'est un ajustement parce que nous étions partis sur un prévisionnel un peu à l'aveuglette, étant donné que nous n'avions aucun élément. C'est un ajustement surtout sur les carburants achetés et vendus.

En investissement, nous virons 4 400 € de la section de fonctionnement.

S'il y a des questions, vous pouvez vous exprimer.

M. LE PRESIDENT.- C'est une décision modificative qui modifie vraiment à la marge les budgets, mais qui est nécessaire. Nous l'avons mise par principe en groupe B pour vous donner l'information. Y a-t-il des questions là-dessus ? Pas d'observations. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/225 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur LOURS, vous pouvez présenter la délibération suivante.

DELIBERATION N° 2009/226 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'INTERÊT COMMUN POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME LOCATIF SOCIAL DE COLS A LA COMMUNE D'ARPAJON-SUR-CERE

Rapporteur : M. LOURS

M. LOURS.- Il s'agit de l'attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'intérêt commun pour la réalisation d'un programme locatif social de Cols à la Commune d'Arpajon-sur-Cère. Lors de la suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire en 2009, il avait été acté que les communes qui étaient les plus fortement impactées par cette évolution pourraient bénéficier d'un soutien spécifique mais temporaire à travers la reconnaissance au titre de l'intérêt commun de projets portés ou soutenus par elles. Cet engagement concernait tout particulièrement les villes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère, d'autant qu'elles accueillent une très large majorité des entreprises du territoire communautaire et qu'ainsi elles ont contribué le plus à la croissance des bases de TP communautaire.

La Commune d'Arpajon-sur-Cère a souhaité que ces fonds puissent être, dans ce cadre, fléchés vers sa politique de développement du logement social. L'opération proposée est portée par la SA Polygone qui réalisera sur le site de Cols un programme d'une cinquantaine de logements. La Commune d'Arpajon s'est engagée à contribuer au financement à hauteur de 225 000 € à cette opération. Il est proposé en conséquence de lui apporter sur ce montant une aide de 60 000 € au titre de l'intérêt commun.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'intérêt commun de 60 000 € à la Commune d'Arpajon-sur-Cère à valoir sur la participation communale de 225 000 € ;
- de s'engager à voter les crédits nécessaires dans le Budget Primitif 2010 ;
- d'autoriser M. le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que l'on peut, si vous le voulez bien, ajouter qu'il s'agit de la conséquence directe de la suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire qui représentait pour la Ville d'Aurillac autour de 230 000 € et pour la Commune d'Arpajon à peu près 40 000 €.

L'intérêt de la suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire, dont nous avons convenu sur le dernier budget, c'était d'avoir un impact quasi immédiat, en tout cas sur l'année suivante, sur le Coefficient d'Intégration Fiscale puisqu'en supprimant la Dotation de Solidarité Communautaire cela permet de relever le taux du Coefficient d'Intégration Fiscale, et vous savez que nous courons après le 0,40 que nous espérons atteindre cette année. Evidemment, c'est une perte de recette pour ces deux communes. Je vous rappelle que cette Dotation de Solidarité Communautaire nous l'avons créée, si mes souvenirs sont bons, en 2003, après la remise à plat de l'ensemble des finances communautaires sur la base du rapport KLOPFER de 2002 puisqu'il n'y avait pas eu de transferts de charges correspondant aux véritables transferts de compétences lors de la création de la Communauté d'Agglomération. Nous avons donc à ce moment-là créé, dans le cadre de cet équilibre, la Dotation de Solidarité Communautaire. Aujourd'hui, nous l'avons supprimée sur le budget 2009, et en compensation –parce que, sinon, cela ferait un trou dans la caisse de ces deux communes– nous vous proposons, dans un premier temps, d'agir au niveau de l'intérêt commun pour que ces communes récupèrent une partie importante de la Dotation de Solidarité Communautaire. Ce n'est donc pas un cadeau à ces deux communes-là ; c'est une compensation, qui ne sera pas intégrale, nous en avons convenu, de cette Dotation de Solidarité Communautaire. Voilà l'explication technique sur ces deux délibérations, chacune des communes ayant proposé des dossiers sur lesquels pouvait s'imputer ce retour.

DELIBERATION N° 2009/227 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'INTERÊT COMMUN A LA COMMUNE D'AURILLAC POUR LA REALISATION DE L'ESPACE HELITAS

Rapporteur : M. LOURS

M. LOURS.- La délibération n°2009/227, c'est la même délibération pour la Ville d'Aurillac en ce qui concerne l'aménagement de l'Espace Héлитas dans les bâtiments de l'ancienne piscine communautaire de Jean Alric. L'attribution est de 400 000 € ; ce qui permettrait à la Ville d'Aurillac de mobiliser en sus des crédits régionaux sur le FRADDT EPCI.

Nous attribuons donc à Arpajon 60 000 € et à Aurillac 400 000 €.

M. LE PRESIDENT.- On peut considérer que cela correspond pratiquement à deux ans de Dotation de Solidarité Communautaire. Il suffit que nous soyons d'accord là-dessus et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté parce que nous aurions du mal à suivre. Effectivement, cela a un intérêt immédiat pour la Ville d'Aurillac cette mobilisation parce que cela déclenche la subvention du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire. Cela arrange donc tout le monde. Voilà pour ces deux délibérations. Y a-t-il des questions là-dessus ? Il est possible que nous en revoyions un peu dans les années suivantes, mais nous en verrons moins. Pas d'observations. Je mets donc ces deux délibérations aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations n° 2009/226 et 2009/227 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2009/228 : MODALITES DE SOUTIEN ACCORDE PAR LA CABA POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE UNIVERSITAIRE SUR AURILLAC A COMPTER DE L'ANNEE 2010

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Vous avez une délibération que je vais rapporter sur les modalités du soutien accordé par notre Communauté d'Agglomération pour le fonctionnement de l'Antenne Universitaire sur Aurillac à compter de l'année 2010.

Alors pourquoi avons-nous cette délibération ? Vous savez que la Communauté d'Agglomération et le Conseil Général interviennent chaque année pour apporter un concours au fonctionnement à l'Association de Gestion de l'Antenne Universitaire. C'est un concours où nous intervenons à égalité, Conseil Général et Communauté d'Agglomération, au niveau du fonctionnement. A côté de cela, chacune des Collectivités s'est un peu spécialisée, nous nous sommes réparti les rôles : le Conseil Général investissant sur l'immobilier et le matériel technique pour l'IUT, et la Communauté d'Agglomération s'occupant plus spécialement de l'accueil des étudiants, du logement et de la restauration. C'est ainsi que nous nous étions occupés de la construction de la résidence universitaire, que nous avons réussi à faire venir le CROUS et que nous payons chaque année 52 000 € de subvention de fonctionnement au CROUS pour la restauration des étudiants, et que nous avons une convention avec le PACT-ARIM pour que ce dernier soit un guichet d'accueil pour les étudiants qui arrivent à Aurillac pour s'occuper de leur trouver des logements, résidence universitaire ou non résidence universitaire, et en particulier pour ceux qui ressortissent du bénéfice du CROUS. Voilà donc la répartition.

Sur l'Association de Gestion de l'Antenne Universitaire, qui est une association loi 1901, qui est toujours, jusqu'à demain, présidée par l'ancien directeur de l'IUT, M. Denis RICHARD, nous intervenons à hauteur de 121 500 € et le Conseil Général, cette année, avait dû intervenir à hauteur de 130 000 € dans un effort conjoint.

Depuis quelques mois, les Universités sont autonomes de par un projet de loi qui a été voté sur la demande du Gouvernement. Ces établissements publics sont autonomes, et dans le cadre de cette autonomie –qui risque d'avoir aussi quelques conséquences, mais c'est un autre sujet, pour l'IUFM– les IUT ont été intégrés dans les Universités ; c'est-à-dire qu'aujourd'hui, l'IUT qui était une structure indépendante, est intégré dans l'Université d'Auvergne ; ce qui génère d'ailleurs un certain nombre de problèmes parce que ce n'est pas une intégration qui se passe dans la bonne humeur, pas simplement en Auvergne, mais dans la plupart des universités.

Dans ce cadre, l'Université d'Auvergne –sachant que notre antenne avait pour vocation de s'occuper de tous les étudiants, mais d'abord des étudiants de l'IUT– nous a demandé au Conseil Général et à la Communauté d'Agglomération d'arrêter un nouveau mode d'intervention en considérant que sur le plan administratif, elle ne voulait pas qu'il y ait le paiement de subventions par le canal d'une association de gestion, considérant que cela devait passer directement par l'Université après consultation de ses instances financières.

Nous avons donc été saisis d'une demande de dissolution de l'Association. L'Assemblée Générale de dissolution aura lieu demain. Le Conseil Général a donné son accord. Je pense que nous ne pouvons pas faire autrement que d'aller dans ce sens. Ainsi que le démontrent les réactions de tous les élus, Conseil Général et nous-mêmes, l'intérêt de l'Association de Gestion, c'était d'avoir des réunions périodiques avec les instances universitaires sur le fonctionnement de l'Antenne d'Aurillac. Il y a donc eu une discussion pour mettre au point les éléments d'une nouvelle convention avec l'engagement de l'Université de mettre en place un Comité de Pilotage ici avec des représentants du Conseil Général, de l'Agglomération et des enseignants d'Aurillac pour pouvoir faire régulièrement le point du fonctionnement de l'antenne universitaire. Dans ce cadre-là, nous avons fait une proposition ; d'où l'objet de cette délibération qui découle de la volonté de l'Université. Il y a du personnel à l'antenne universitaire. Nous proposons de l'intégrer, comme nous l'avons fait pour l'Aéroport, de le récupérer dans le cadre du personnel de la Communauté d'Agglomération –d'où la délibération que vous aurez en fin de séance– et de verser le solde de ce que nous ne dépensons pas sur ces 121 500 € à l'association ; ce qui ferait 16 500 €. Ce qui veut dire que nous avons valorisé d'ailleurs au taux plein très naturellement la rémunération de ce personnel et son évolution de carrière, et il est évident que cette décision aboutit très simplement à ne pas dépenser plus, peut-être même un petit peu moins mais cela nous le verrons, mais en tout cas certainement pas un sou de plus pour les années qui viennent, je pense au moins pour les quatre ans qui viennent. Cela a un deuxième avantage, c'était très souhaité par l'Université et l'IUT, c'est que cela nous permet d'avoir un pied dans le fonctionnement quotidien de l'antenne universitaire et donc de ne pas être étrangers à ce fonctionnement et à ce qui pourrait se passer. Sachant que les relations entre l'IUT et l'Université, ici comme ailleurs en France, ne sont pas très faciles et qu'il faudra certainement un peu de temps pour que les choses se mettent en place.

La proposition qui vous est faite, c'est d'approuver l'attribution, à compter du 1er janvier 2010, de la subvention de 16 500 € qui correspond au solde des 121 500 € et de valider le projet de convention partenariale avec la Fondation de l'Université d'Auvergne qui fixe à la fois les objectifs et les engagements des différentes parties, c'est-à-dire le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération, l'Université d'Auvergne et la Fondation de l'Université d'Auvergne.

Voilà quel est l'objet de cette délibération et de cette convention. L'objectif que nous avons poursuivi, c'est de maintenir un lien le plus étroit possible avec l'antenne universitaire, en espérant qu'elle continuera à se développer dans ce nouveau cadre qui inquiète –il faut le dire– un certain nombre d'enseignants, mais c'est la loi, elle sera donc respectée. Voilà l'objet de cette délibération qui est quand même importante. Je vous rappelle que nous intervenons dans le cadre du développement de notre compétence économique, nous sommes vraiment à la lisière de cette compétence. Mais si le Conseil Général et l'Agglomération ne faisaient pas cela, il n'y aurait pas d'Antenne Universitaire à Aurillac. C'est le problème des villes moyennes et des agglomérations moyennes.

Y a-t-il des questions ou des observations sur cette délibération ? Monsieur BESSAT, vous avez la parole.

M. BESSAT.- C'est juste pour dire qu'effectivement, je trouve que cette délibération est très importante, et je partage tout à fait le sentiment que, malheureusement, nous devons, nous, dans nos villes moyennes, intervenir alors que d'autres l'ont naturellement. Mais ce qui me paraît important aussi par rapport à cette délibération, c'est de faire un petit trait avec l'actualité locale de ce qui se passe là-haut sur le site, et notamment –je sais que, dans cette salle, certains connaissent bien la situation– avec l'antenne I.U.F.M, et nous pourrions peut-être associer à cette délibération nos vœux pour que la situation de l'I.U.F.M. liée à la problématique de la masterisation puisse être levée et que les doutes et incertitudes qui planent sur l'avenir de l'I.U.F.M. et même les menaces, pour être plus clair, soient levées le plus rapidement possible parce qu'un I.U.F.M. est aussi un outil important dans une ville comme la nôtre, notamment important en terme d'éducation, mais je sais que des personnes dans la salle sont sensibles à la question.

M. LE PRESIDENT.- Tout le monde y est sensible, Monsieur BESSAT. Pas d'autres observations. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/228 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons donner la parole à M. CALMETTE sur les acquisitions foncières sur l'extension de la ZAC du Puy d'Esban.

DELIBERATION N° 2009/229 : ACQUISITIONS FONCIERES SUR L'EXTENSION DE LA ZAC DU PUY D'ESBAN

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Vous savez que la Communauté d'Agglomération a une politique volontariste et prospective en matière d'acquisitions foncières pour le foncier économique. Depuis plusieurs mois, des négociations ont été lancées avec les propriétaires de terrains qui jouxtent la zone actuelle d'Esban, et nous sommes aujourd'hui en mesure d'acquérir environ 11 hectares qui appartiennent à deux personnes qui sont nommées dans la délibération : M. CARSAC et M. NIGOU, sur des parcelles qui sont indiquées. A ce propos, il y a une petite erreur de numéro de parcelle qu'il faudra corriger. Nous avons 8 hectares environ appartenant à M. NIGOU qui pourraient être acquis pour un montant de 343 250 €, et puis 2 hectares et demi auprès de M. CARSAC pour un montant de 180 000 €, sachant que c'est M. CARSAC qui exploite l'ensemble de ces 11 hectares.

Le prix d'achat a été fixé à 4 € du mètre carré, c'est-à-dire le même tarif que pour les terrains de la zone d'Esban 1, auquel il faut rajouter l'indemnité de réemploi qui correspond à peu près à une majoration de 10 % du prix de base.

Il s'agit de deux parcelles –je le répète– qui touchent la zone d'Esban 1, qui sont situées sur la commune d'Ytrac et qui pourraient être achetées pour un prix total de 549 412,15 € qui comprennent les prix au mètre carré que je vous ai indiqués, plus tous les frais liés à ces acquisitions (frais de notaire et indemnités diverses).

Cette acquisition peut se faire selon le plan de financement suivant puisque nous avons, dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région, obtenu une ligne spécialement dédiée aux acquisitions foncières, qu'il est opportun de mettre en oeuvre maintenant pour cette partie.

Nous aurions :

- 151 515 € de l'Etat dans le cadre de ce CPER,
- 142 537,50 € du Conseil Régional d'Auvergne dans le cadre toujours du CPER,
- 76 222,50 € du Conseil Général,
- le reste à la charge de la Communauté d'Agglomération, à savoir 179 137,15 €,
- pour le total que j'indiquais tout à l'heure de 549 412,15 €.

Voilà, Monsieur le Président, cette délibération qui permettra d'avoir une extension possible à l'ouest de la ZAC d'Esban actuelle, qui nous permettra d'avoir ces réserves nécessaires pour pouvoir évoquer l'avenir en matière de foncier économique.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Maire d'Aurillac. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Je souhaiterais qu'il soit noté que je ne participe pas à ce vote-là pour des raisons personnelles. Par contre, je soutiens évidemment ce projet d'acquisition.

M. LE PRESIDENT.- M. MOINS ne prend donc pas part au vote. Je vous indique que la subvention du Conseil Général nous a été notifiée ces jours-ci. La décision a déjà été prise. Comme l'a rappelé M. CALMETTE, nous avons négocié au moment du Contrat de Projet Etat-Région une ligne de 500 000 € pour les acquisitions foncières sur laquelle nous prélevons ces sommes. Alors je ne suis pas forcément un adepte des financements croisés, mais parfois cela a un intérêt puisque, sur ce type d'acquisition, la part à la charge de la Communauté d'Agglomération sera finalement d'environ 30 % ; c'est-à-dire que nous avons obtenu pratiquement 70 % de subventions pour ces acquisitions foncières qui permettent de voir venir par rapport à l'avenir, que ce soit dans 5 ans ou dans 10 ans. Il est toujours bon d'avoir un capital foncier de côté pour ceux qui, au moment opportun, en auront besoin pour la Collectivité. Les accords sont donc passés. C'est la préparation de l'avenir, qu'il soit à court, à moyen ou à long terme. Il nous reste, sur l'enveloppe CPER, des possibilités pour poursuivre cette politique. Y a-t-il d'autres observations ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

M. MOINS ne participe pas au vote.

La délibération n°2009/229 est adoptée à l'unanimité des votants. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. ASTRUC, spécialiste de l'éolien, qui va nous parler du Schéma Territorial de Développement de l'éolien sur le Pays d'Aurillac et les territoires limitrophes du Lot.

DELIBERATION N° 2009/230 : ADOPTION DU SCHEMA TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN SUR LE PAYS D'AURILLAC ET LES TERRITOIRES LIMITROPHES DU LOT

Rapporteur : M. ASTRUC

M. ASTRUC.- Merci, Monsieur le Président. Pour faire face au manque d'informations concernant l'aménagement d'éventuels parcs éoliens et devant les interrogations que peuvent se poser les élus sur les inquiétudes exprimées en matière environnementale, en matière de bruit, de respect des paysages, de respect du patrimoine bâti, il est apparu intéressant de fournir aux élus du territoire du Bassin d'Aurillac des éléments de réflexion et de concertation qui ont été menés et partagés entre toutes les collectivités concernées. Pour

la CABA, les représentants étaient M. PRADAL et votre serviteur.

Ont également été prises en compte dans ce schéma les réflexions issues des présentations faites aux différents élus lors d'une réunion qui s'est tenue à Marcolès, ainsi que les réflexions issues d'une réunion publique qui s'est tenue au Rouget.

Ce schéma, une fois adopté, n'aura pas valeur juridique opposable, mais sera une charte de bonne conduite que chaque Collectivité, une fois qu'elle l'aura adoptée, s'engagera moralement à respecter.

Pour mener à bien ce Schéma Territorial de Développement Eolien qui intéresse en l'occurrence le Pays d'Aurillac mais également deux Collectivités limitrophes appartenant au département du Lot, c'est l'ADEPA qui s'est naturellement imposée comme maître d'ouvrage de cette réflexion commune.

Avant de vous demander de vous prononcer sur l'adoption de la délibération qui engagera la CABA vis-à-vis de ce Schéma, je vais vous présenter très rapidement les points essentiels et plus particulièrement les conclusions pour la Communauté d'Agglomération. Vous le verrez, il ne reste pas grand chose pour nous.

(Présentation de documents sur écran)

Sont concernées par cette étude, vous le voyez sur la carte, les communautés de communes suivantes :

Dans le Cantal :

- La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac bien sûr
- La Communauté de Communes Entre deux Lacs
- La Communauté de Communes Cère et Rance en Châtaigneraie
- La Communauté de Communes du Pays de Maurs
- La Communauté de Communes du Pays de Montsalvy
- La Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès
- Et deux communes hors intercommunalité : Carlat et Montmurat

Pour le Lot :

- La Communauté de Communes du Pays de Sousceyrac
- La Communauté de Commune du Haut Ségala.

Une étude aérologique sur le territoire du Pays d'Aurillac montre que, si le secteur de la CABA est relativement peu concerné, d'autres secteurs autour des communes de Siran, Saint-Saury, Saint-Mamet, Marcolès, Montsalvy sont relativement mieux exposés. Evidemment, ce qui est important, c'est de regarder sur cette carte les zones qui sont en rouge ; tous les points en rouge, ce sont les vents qui sont supérieurs à des bonnes vitesses et pris au-dessus de 80 mètres d'altitude par rapport au sol bien sûr.

En plus du facteur « vent », facteur essentiel évidemment pour l'éventuelle création d'une Z.D.E. et à terme la réalisation d'un champ éolien, chaque permis de construire fait l'objet d'études complémentaires qui prennent en compte des contraintes réglementaires, mais aussi les périmètres sensibles et des contraintes techniques. Je tiens à préciser que lors des différentes réunions du Comité de Pilotage il ne s'agissait pas d'apporter d'autres contraintes supplémentaires, mais de préciser certaines qui sont données soit par les services de l'Etat, soit par les organismes agréés, et qui sont quelquefois à nuancer les unes par rapport aux autres. Pour ce qui concernait également au niveau des champs éoliens, c'était de savoir si nous allions accepter d'avoir une, deux ou trois machines, ou si nous souhaitions avoir un champ de 10 machines, de 20 machines ou de 30, et ainsi de suite. Nous nous sommes

limités à maximum 15 ou 20 machines, mais nous ne souhaitons pas avoir des machines un peu partout, n'importe où.

Nous avons donc d'abord les contraintes réglementaires que vous pouvez voir à l'écran et qui concernent :

- des perturbations patrimoniales, où là toute construction est interdite dans le contour de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager. Je l'ai dit une fois, je redirai après ZPPAUP, cela va plus vite.
- des perturbations écologiques ou paysagères ;
- des risques sécuritaires ou des risques sanitaires pour l'eau potable, et en particulier lors des chantiers d'installation.

Il y a également tout un ensemble de problèmes relevant des secteurs sensibles. Ce sont des contraintes qui concernent :

- des risques sanitaires liés aux nuisances sonores, pour lesquels les élus ont retenu une distance minimum de 500 mètres autour des habitations et des zones constructibles, alors que, normalement, dans la règle, il est dit que c'est aux alentours de 300 mètres, bien que certains disent que c'est 1 500 mètres dans certaines revues, mais qui ne sont pas vraiment reconnues. Les élus ont donc dit que 500 mètres autour ce serait la bonne distance.
- des risques sécuritaires sur les bandes de 180 mètres de part et d'autre des réseaux routiers, de 300 mètres de part et d'autre des voies ferrées, et de 150 mètres autour des lignes électriques ;
- enfin des contraintes liées à des impacts paysagers autour d'un site classé tel que notre massif, et qui préconise, lui, un périmètre de protection élargi d'à peu près dix kilomètres.

Sur ces distances également, on sait qu'il y a des gens qui se disent que 180 mètres ce n'est pas assez. Pourquoi retient-on 180 mètres ? La machine fait, en règle générale, 150 mètres de haut, et s'il y a 180 mètres de périmètre de protection, si elle tombe, même les pales ne risquent pas d'attraper un véhicule qui passerait au bord d'une route ou un train qui circulerait sur une voie ferrée. Mais il est vrai que certains disent qu'il faudrait qu'il y ait encore un peu plus de distance. Ne soyons peut-être pas plus royalistes que le roi et prenons quand même des choses qui sont données vraiment par des bons techniciens.

- Il reste encore comme contraintes les fameuses contraintes techniques. Là, vous les voyez, ce sont des contraintes qui sont liées à des servitudes bien souvent radioélectriques diverses ou de passage d'objets volants divers et variés, qu'ils soient d'origine civile ou militaire. Là, comme vous le voyez, il y a plein de petites choses, on reprend d'ailleurs les réseaux routiers, les voies ferrées et les lignes électriques, qui sont quand même des contraintes techniques également.

Voilà une carte, je n'ai pris que celle du Bassin d'Aurillac. Il y aura un document qui est à votre disposition ici, dans lequel il y a toutes les cartes de tout l'ensemble du Bassin du Pays d'Aurillac, vous pourrez en prendre connaissance si cela vous intéresse. Mais pour ce qui concerne la CABA, on s'aperçoit que, malgré tout, nous sommes quand même pas mal pénalisés de par l'aéroport, c'est cette espèce de raquette qui monte vers le Nord et qui va vers l'Est. Et puis, on voit aussi des espèces de petits rails ; cela, ce sont toutes les liaisons radioélectriques qui pénalisent énormément les champs parce que, bien souvent, ces

faisceaux sont au-dessus des montagnes, ils suivent en général le faite de la crête et où peut-on mettre des machines ? en général, ce sont à ces endroits-là. Donc, pour ce qui nous concerne, malheureusement cela nous interdit toute installation. Dans cette carte-là n'ont pas été mis tous les rayons des fameux 500 mètres ; si on les avait mis, cela ne ferait qu'une tâche rouge. Avec le mitage que nous avons dans le bassin d'Aurillac, il n'y a plus de possibilité d'avoir des éoliennes. Je n'ai mis sur la carte que les sites classés.

Toutefois, plusieurs sociétés, malgré tout, ont démarché les communes du Pays d'Aurillac et les territoires limitrophes. Si vous regardez cette carte, vous avez une quinzaine de secteurs qui auraient été prospectés. Pour ce qui concerne la CABA, vous voyez qu'il y a un petit triangle rouge. La meilleure preuve est que, pour la CABA, sur le seul site retenu qui se trouve au niveau du Plateau du Coyan et à la limite des communes de Velzic et de Polmihac, le permis de construire n'a pas été accordé en son temps par le Préfet car il comportait deux inconvénients majeurs :

- un problème de covisibilité à partir du château de Vixouze. Du château de Vixouze, on aurait vu le château de Pesteils avec le site au-dessus, et cela il paraît que c'est interdit.
- mais en fait la chose la plus ennuyeuse pour ce projet-là, c'est que juste à cet endroit-là le site est traversé par les faisceaux électromagnétiques civils et militaires reliant les relais d'Aurillac, Préfecture et Gendarmerie, au relais du Plomb du Cantal. Mais il faut savoir que, quand il y a eu le refus, cela n'a pas été nommé.

En conclusion de cette petite présentation, nous n'avons pas sur le territoire de la Communauté d'Agglomération –et c'est un grand regret– la possibilité de faire une demande de Z.D.E. C'est important quand même, pour ce qui concerne la CABA, de savoir que nous ne pourrons pas en mettre. En revanche, on ne parle pas là des petites éoliennes individuelles. On parle bien des grandes machines avec des mats de 100 mètres et des pales de 50 ou 60 mètres.

Voilà, Monsieur le Président, les informations que je pouvais apporter aux membres du Conseil Communautaire.

M. LE PRESIDENT.- Voilà donc cette présentation. Ceci étant, nous vous demandons d'adopter le Schéma de Développement de l'Eolien sur le Pays d'Aurillac et les territoires limitrophes du Lot. Il y a donc un gros document.

M. ASTRUC.- Oui, mais, là, nous votons pour notre territoire.

M. LE PRESIDENT.- C'est pour cela que je le précise par rapport à la délibération. Nous votons sur ce qui concerne notre territoire.

M. ASTRUC.- Effectivement, puisqu'il semblerait bizarre que la Communauté d'Agglomération aille construire à Montsalvy ou ailleurs.

M. LE PRESIDENT.- Si nous pouvions le faire, je pense que, par rapport à l'intérêt général, nous le ferions.

M. ASTRUC.- Pour l'information générale, il reste en gros trois sites où il peut y avoir des éoliennes, vous en avez un du côté du Montsalvy, du côté de Marcolès et puis dans le Sud-Ouest pour le Lot.

M. LE PRESIDENT.- Au point de vue prospection, sachez que tout a été prospecté. Les différentes sociétés qui s'occupent de cela ont vraiment fait un gros travail depuis des années de connaissance technique du régime des vents, des endroits où techniquement c'est possible.

M. ASTRUC.- Une dernière chose, Monsieur le Président. Le document que vous avez là est visible sur le site de l'ADEPA.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LERON, vous avez la parole.

M. LERON.- Merci, Monsieur le Président. Moi, je découvre le dossier, je vais poser quelques questions, mais par rapport à une sollicitation d'une association –qui a écrit je suppose à d'autres élus que nous, mais en tout cas j'ai un courrier– qui émet des réserves par rapport à quelques points importants qui ont été abordés dans la présentation.

J'ai compris aussi que la CABA se prononçait sur son territoire, et j'aurais aimé savoir si aux interrogations qui étaient portées dans ce courrier, il avait été apporté sinon des réponses, au moins des explications par rapport à des distances de protection s'agissant du bruit. Il y a des choses qui ont été avancées ici, mais apparemment cette association demande à ce que les distances soient un peu plus élargies.

Sur certains sites, se pose la question de qui paiera le démantèlement en cas de défaillance de l'exploitant. Sur les secteurs sensibles, vous l'avez abordé tout à l'heure, des interrogations se posent sur des périmètres de protection de 180 mètres, de 300 mètres ou de 500 mètres en fonction de certaines situations très particulières. Et puis, il y a des questions qui ont été posées à la réunion publique du Rouget, à laquelle je ne participais pas, je ne peux donc pas m'avancer là-dessus mais je reprends la lettre ; toujours sur les périmètres de protection, quelles étaient les activités possibles et qui est responsable sur les accidents ? Qui indemnise les pertes en patrimoine ? Qui finance les études d'impact pour garantir l'impartialité ? Ce sont un certain nombre de questions qui sont posées par une association, auxquelles j'aimerais sinon des réponses concrètes, au moins une partie d'explication par rapport à tout cela.

M. LE PRESIDENT.- Et, vous, avez-vous des réponses là-dessus, Monsieur LERON ?

M. LERON.- Pas du tout.

M. LE PRESIDENT.- Et avez-vous une opinion ?

M. LERON.- J'attends de voir les réponses qui sont faites ou les explications qui sont données. Je n'en ai pas plus que vous.

M. LE PRESIDENT.- Je pense que vous aurez peut-être une opinion à partir du mois d'avril. Vous semblez découvrir cela aujourd'hui, cela m'étonne. Si vous découvrez l'éolien aujourd'hui, avec tout ce qui a été produit sur le développement durable et Copenhague, c'est surprenant. Des courriers d'associations, nous en recevons tous les jours. Moi, je pense que je peux vous répondre, mais il y en a d'autres qui brûlent d'impatience de vous répondre. Je suis sûr que M. BESSAT brûle d'impatience...

M. BESSAT.- M. ASTRUC également...

M. LE PRESIDENT.- Je vous demande très simplement de ne pas entrer dans un débat sur un courrier découlant d'un problème local qui est celui de Marcolès qui n'est pas sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et de ne pas aller allumer le vent de la colère sur un territoire qui n'est pas le nôtre. Alors qu'on donne des explications générales, d'accord.

Que l'on donne son opinion sur les énergies renouvelables, c'est normal.

M. LERON.- Je demande juste des explications.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LERON, je vais vous en donner des explications après. Je vous demande de ne pas vous focaliser sur un projet qui n'est pas sur notre territoire parce que nous n'aimerions pas qu'on nous le fasse. Nous pouvons intervenir sur le plan général.

M. BESSAT.- Sur le plan général comme sur le plan particulier, mais effectivement je ne vais pas rentrer sur ce plan particulier et mon intervention n'était pas pour relever la problématique particulière d'un site ou d'un autre, je veux simplement préciser qu'on s'aperçoit que, dans tous les sites où on souhaite mettre en place des installations de ce type-là, on rencontre toujours les mêmes arguments, et les mêmes effets produisent chaque fois les mêmes causes, et les mêmes arguments sont toujours rapportés.

Pour ce qui est du bruit, est-ce que le bruit d'une éolienne est réel ou pas ? Cela se mesure. C'est 50 décibels. 50 décibels, c'est le bruit d'une machine à laver en position d'essorage, j'essaie de donner une image. Vous imaginez donc à 50 mètres ce que vous pouvez entendre, sachant qu'en plus, quand on est dans un endroit venté, on entend bien plus souvent le bruit du vent surtout s'il y a une forêt que le bruit en réalité de l'éolienne. Donc, pour moi, l'argument du bruit ne tient pas. Pour s'en convaincre, il suffit d'aller visiter un site éolien. Il y en a quand même quelques-uns dans le département, notamment dans le Nord du département, où pourtant il y a une certaine densité d'éoliennes et avec aussi un nombre d'éoliennes important et une proximité importante entre elles qui fait qu'on n'entend quasiment rien. Il faut être au pied de l'éolienne pour entendre 50 décibels. C'est donc quand même tout à fait limité.

Quant au rayon d'action, moi je veux bien qu'on le pousse à 1 500 mètres, on peut même le pousser à beaucoup plus. Mais 1 500 mètres, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que vous allez créer des patatoïdes de 3 kilomètres de diamètre. Cela signifie que, même sur un département peu densifié en terme de population comme le département du Cantal, vous allez éliminer une zone gigantesque du territoire. Cela paraît donc complètement illusoire que de faire ces récriminations-là.

Par contre, il y a une question qui est intéressante, c'est celle du patrimoine, que M. ASTRUC a soulevée, parce que quels sont les principaux opposants ? Ce sont effectivement les propriétaires de châteaux, de belles demeures. Je crois que cela, on peut le dire, et l'exemple de Vixouze en est tout à fait l'illustration.

Moi, je suis un défenseur ardent de l'Histoire de l'éolienne parce qu'on fait aujourd'hui du photovoltaïque et c'est très bien ; mais si on compare, en termes d'énergie renouvelable, la capacité de production d'une éolienne par rapport à la capacité de production du photovoltaïque il n'y a pas photo. Avant de venir ici ce soir, j'écoutais France Infos ou France Inter où on nous annonce des coupures de courant dans certaines régions de France, je crois donc qu'aujourd'hui le renouvelable est aussi quelque chose sur lequel il va falloir pouvoir avancer car, là, on voit pour le coup que le nucléaire a aussi ses limites et qu'il tombe en panne. Donc, d'une façon générale, je regrette vraiment que sur notre territoire il y ait une somme de contraintes qui soit telle et qui a été à chaque fois agrandie et augmentée au fur et à mesure des manifestations locales, et qui fait qu'aujourd'hui nous sommes dans la quasi-impossibilité de mettre des éoliennes où que ce soit, ce qui est très regrettable.

M. LE PRESIDENT.- Voilà un ardent plaidoyer pour les éoliennes. Y a-t-il d'autres interventions ? M. CALMETTE a demandé la parole.

M. CALMETTE.- Je ne veux pas parler du fond du sujet. Simplement, je voudrais souligner que cette étude a été menée par l'ADEPA dans le cadre d'un schéma qui apparaît être cohérent à l'échelle inter communautaire et que de temps en temps, l'utilité d'une Coopération intercommunautaire à travers un Pays peut être utile, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je n'ai pas le sentiment que ce soit partagé par une majorité de parlementaires de toutes sensibilités. Le mois de janvier risque de le démontrer. Mais, cela, c'est un autre débat. En l'occurrence, c'est une étude effectivement tout à fait utile. Je crois que, là aussi, il faut revenir aux réalités. Moi, je suis allé passer un jour et demi la semaine dernière au Portugal dans le cadre du groupe « Energie » du Sénat pour visiter des installations d'éoliennes et la fabrication d'éoliennes. Je suis donc monté en haut d'une éolienne de 90 mètres de haut. Sur le bruit, Monsieur LERON, je puis vous indiquer que, quand ça fonctionne normalement, sur les éoliennes de dernière génération, il n'y a pas de bruit ; quand on est en bas, on n'entend pratiquement rien, et en particulier avec les techniques qui ont enlevé les boîtes de vitesses ; c'est-à-dire que c'est le traitement de la production d'électricité qui permet de se substituer à la boîte de vitesses.

Effectivement, M. BESSAT a raison, au niveau de la production d'énergie renouvelable, il faut être conscient du fait que les objectifs qui ont été fixés par la loi, par le Grenelle de l'Environnement, c'est de produire 25 000 mégawatts à l'échéance 2020 par la production d'énergie éolienne, c'est-à-dire 5 fois plus que ce que donnera le photovoltaïque en 2020. Cela va être très difficile parce que nous sommes en France et que cela génère bien évidemment des recours et des procédures un peu partout, selon la bonne tradition de la République. Pour couronner le tout, le Grenelle de l'Environnement qui a fixé ces objectifs a aussi entraîné une réglementation contraignante puisque chacune relève de la procédure des installations classées de protection de l'environnement. C'est-à-dire que l'on veut à la fois de l'énergie renouvelable, mais on fait le maximum pour que ce soit de plus en plus difficile. Si la III^{ème} République avait agi de cette manière-là, il n'y aurait pas de Tour Eiffel, il n'y aurait pas de viaduc de Garabit et il manquerait un certain nombre de choses. Cela, ce sont aussi des réalités. Il y a des pays où on a pris, il fut un temps, beaucoup moins de précaution par rapport à la sécurité de nos concitoyens qui est très importante. Mais, là, je crois qu'il y aura une contradiction entre les objectifs des uns et des autres.

Vous n'avez pas posé la question de la protection des oiseaux, Monsieur LERON. Sachez qu'aujourd'hui les éoliennes de nouvelle génération fonctionnent entre 18 et 22 tours/minute, quelle que soit la vitesse du vent. L'oiseau, pour aller se fracasser contre la pales qui tournent à une vingtaine de tours/minute, il faut quand même qu'il ait une certaine vocation au suicide. Je le dis pour M. le Président de la Fédération de Chasse qui avait quelques inquiétudes par rapport à cela. Il est bien malheureux que nous n'ayons pas une unité de fabrication d'éoliennes parce que j'ai pu voir ce que cela donnait. Ceci réalisé en deux ans avec le concours de l'Europe qui, parfois, offre des avantages, c'est significatif. En deux ans, sur le Nord du Portugal, cela a fait 7 000 emplois et ils exportent leur production. Je pense que nous aurons du mal à suivre cela. Toute installation d'éolienne maintenant va être un véritable combat de procédure ; ce qui est tout à fait malheureux. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut mettre n'importe quoi n'importe où. Mais si on parle du périmètre de visibilité, nous avons connu cela, tout le monde connaît la Vallée de la Jordanne ; le périmètre de visibilité, soi-disant, pour l'ABF de l'époque, cela empêchait la rénovation du pont de Saint-Cirgues avec un passage à deux voies ; on ne se souvient pas qu'il y a 7 ou 8 ans il n'y avait qu'une voie, il fallait s'arrêter. Eh bien, en fonction de la visibilité de l'église, et on ne connaît pas toujours les raisons profondes, on n'aurait pas pu doubler la voie. Il faut tenir compte bien sûr des intérêts des uns et des autres, mais les pétitions de principe de ce genre-là, elles sont respectables, toutes les opinions sont respectables, mais je crois qu'il faut éviter de diffuser des éléments qui ne correspondent pas forcément à la réalité. Ceux qui veulent de la

documentation sur les éoliennes, j'en ai à disposition. Vous avez aussi le site du Syndicat des Energies Nouvelles. Il n'y a pas 36 solutions ; si on veut passer à une évolution sur la production d'énergie, pas forcément par rapport au problème du réchauffement climatique qui suscite de nombreux débats, mais ne serait-ce que par rapport à la diminution de la production d'énergies fossiles, il faudra bien trouver des énergies renouvelables. Je crois que c'est une réalité. Ce sont aussi des ressources pour des territoires qui peuvent en recevoir. Moi, je serais malheureux que le département du Cantal passe aussi à côté de la production d'énergies renouvelables.

Nous vous fournissons, Monsieur LERON, tous les arguments nécessaires pour que vous deveniez très rapidement un ardent défenseur des énergies renouvelables.

M. LERON.- Monsieur le Président, s'il vous plaît, je voudrais vous convaincre que je suis un ardent défenseur des énergies renouvelables. Là, je me posais des questions par rapport à un courrier dont j'ai pris connaissance quelques heures avant d'arriver ici, et je n'avais pas pris les explications auparavant. Le débat aussi permet d'apporter un certain nombre d'explications à tout le monde et permet après d'apporter les explications à l'extérieur de cette enceinte.

M. LE PRÉSIDENT.- Les questions posées méritent réponses.

M. LERON.- Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand on est proche d'une éolienne de 90 mètres + 40 mètres de hauteur des pales, cela fait 130 mètres de haut. Cela, ça fait du 2 mégawatts. Si vous passez aux nouvelles éoliennes à 3 mégawatts, c'est 120 mètres plus des pales de 60 mètres, cela veut dire qu'en haut on est à 180 mètres et que les plus grosses vont atteindre 200 mètres. Ce n'est pas neutre par rapport au paysage. Maintenant, les pylônes pour le transport de l'énergie électrique, il a aussi fallu en réaliser. Il y a des choix à faire. Merci à l'ADEPA et à son Président pour le travail de qualité qui a été réalisé grâce au Pays d'Aurillac et à la sagacité de son Président et au CPIE qui a étudié le dossier. Malgré tout, nous n'aurons pas d'éoliennes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Je vous rappelle que nous avons fait une étude pour mettre une éolienne horizontale sur le toit de la 4ème tranche du Village d'Entreprises puisque j'étais déjà soucieux, Monsieur BESSAT, du développement des énergies renouvelables ; eh oui, il ne faut pas avoir de préjugés, et je suis prêt à faire une interrogation écrite avec vous sur les énergies renouvelables. Mais nous avons fait une étude qui nous avait démontré, il y a trois ans, que pour l'éolienne horizontale sur le toit de la 4ème tranche du Village d'Entreprises le temps de retour était d'un siècle. Nous avons donc considéré qu'il valait peut-être mieux faire un investissement sur le photovoltaïque, c'est ce que nous avons fait. Mais la technique avance très vite.

Y a-t-il d'autres questions sur ce dossier intéressant ? Non. Nous remercions M. ASTRUC du travail qu'il a accompli et du soin qu'il a apporté à nous le préparer. Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/230 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au Contrat Urbain de Cohésion Sociale, et je passe la parole à Mme MARTY.

DELIBERATION N° 2009/231 : CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DU BASSIN D'AURILLAC 2007-2009 – 2ème PROGRAMMATION 2009

Rapporteur : Mme MARTY

Mme MARTY.- Merci, Monsieur le Président. Vous savez que, dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération a signé en 2007 un Contrat Urbain de Cohésion Sociale, dit CUCS, pour une durée à l'origine de trois ans. Ce CUCS sera prolongé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2010 sur décision ministérielle puisque le Gouvernement a décidé d'opérer une révision générale de la Politique de la Ville qui donnera sans doute lieu à une nouvelle génération de contrats.

Conformément aux dispositions de ce contrat, il est prévu que des programmations annuelles définissent les modalités de financement des projets qui sont cofinancés par l'Etat et la Communauté d'Agglomération. Il s'agit donc de vous présenter la deuxième programmation 2009 du CUCS. La première vous avait été présentée en mai. Cette deuxième programmation est composée de dix actions.

Un certain nombre sont des reconductions, par exemple les deux qui rentrent dans le cadre de la prévention de la délinquance, santé et citoyenneté, puisqu'il s'agit de l'action menée par le CODES et l'association Ytrac Foot, et qui a pour but de promouvoir l'hygiène de vie et de valoriser surtout les boissons non alcoolisées lors des manifestations.

La deuxième action rentrant dans le champ de la prévention de la délinquance est le dispositif relais mis en place par l'Education Nationale sur le Collège de la Jordanne, mais qui fonctionne dans des locaux mis gracieusement à disposition par la Ville d'Aurillac. Il s'agit là de permettre à des jeunes collégiens qui ont totalement décroché du système scolaire de pouvoir retrouver soit le chemin du collège, soit un dispositif de formation. Cette action-là a un taux de réussite qui varie entre 70 et 80 % depuis sa mise en place.

Concernant une deuxième série d'actions proposées sur la thématique « Quartiers prioritaires », là aussi c'est le renouvellement des actions portées par les centres sociaux de Cap Blanc et de Marmiers concernant l'accompagnement à la scolarité, et dont bénéficient actuellement une centaine d'enfants et de jeunes collégiens de ces deux quartiers.

Des actions nouvelles également, dont deux mises en place sur le quartier Sud : une intitulée « Mieux vivre ensemble » qui est destinée à permettre d'améliorer les relations des habitants dans les cités gérées par l'Office de l'Habitat, Canteloube, Clémenceau, Broussac et La Montade, et une deuxième en direction des gens du voyage destinée à leur permettre de connaître et surtout de fréquenter les activités du Centre Social de Marmiers avec dans un premier temps la mise en place d'ateliers qui leur sont spécialement destinés, il s'agit d'ateliers de couture et de lutte contre l'illettrisme avec le partenariat du GRETA.

Deux actions sur le centre ancien qui sont complémentaires l'une de l'autre. L'une concerne la gestion urbaine de proximité qui va être mise en œuvre à partir de cette année, qui est conduite en partenariat avec l'Etat, les bailleurs sociaux et bien sûr l'implication des habitants, et qui vise à améliorer non seulement l'habitat mais l'environnement immédiat de l'habitat sur le centre ancien, le quartier de Saint-Géraud en particulier. La deuxième qui est complémentaire, c'est une animation mobile de proximité qui est en fait la préfiguration de l'antenne locale du Centre Social du Cap Blanc que la Ville souhaite mettre en place sur le centre ancien.

Enfin, une dernière action dans ce cadre des Quartiers Prioritaires portée par l'antenne de l'ANEF qui opère un accueil de jour rue du Prince pour les personnes en grande marginalité et souvent en grande errance. Cette action a pour but de changer les regards de la population, mais aussi de permettre à ces gens-là de retrouver une estime d'eux-mêmes de façon à pouvoir trouver le chemin d'une socialisation.

Une dernière action dans cette deuxième programmation concerne le domaine de l'insertion et de l'emploi. Elle est portée par le PLIE et elle vise à créer une cellule d'ingénierie pour mettre en oeuvre des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics et surtout permettre la réussite, à travers ces clauses d'insertion sociale, de l'insertion des personnes qui en ont besoin et permettre la réussite également pour les entreprises qui accepteront bien sûr de les embaucher.

Le montant global des subventions pour cette deuxième programmation est de 71 712,42 €, qui se répartit à hauteur de 13 520 € pour la participation de la Communauté d'Agglomération et 58 192,42 € pour la participation de l'Etat.

Je précise, concernant le plan de financement, que nous avons dû cette année prendre en compte la notification de l'ACSE (Agence Nationale de Cohésion Sociale) qui distribue les crédits servant à financer la part Etat du CUCS. L'ACSE nous a fait savoir en effet qu'elle ne financerait plus de projets dont la hauteur de subvention serait inférieure à 1 000 €, l'instruction des dossiers lui coûtant plus cher que les subventions en deçà de ce seuil.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver cette seconde programmation pour l'année 2009 ;
 - d'autoriser M. le Président de la CABA à mettre en oeuvre la participation financière de la Collectivité à hauteur de ce qui vous a été annoncé ;
- Les crédits correspondants étant bien évidemment prévus et inscrits au budget primitif. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame MARTY. C'est toujours un dossier compliqué dans la préparation, et je voulais remercier Mme MARTY et le service, en particulier M. BERGER, parce que nous arrivons quand même à définir des axes principaux d'actions ; ce qui est une bonne chose pour la lisibilité. Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Non. Je le mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/231 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. Roger DESTANNES sur les tarifs 2010 des services de l'eau et de l'assainissement.

DELIBERATION N° 2009/232 : TARIFS 2010 DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- Merci, Monsieur le Président. Je vais aller à l'essentiel si vous le voulez bien, puisque nous avons vu cela en Commission. Il vous est donc proposé pour l'année 2010 une actualisation du prix du mètre cube d'eau qui était de 1,02 € en 2009, pour le porter à 1,03 €, sachant que la part fixe, c'est-à-dire l'abonnement, resterait fixée à 45 €.

En ce qui concerne l'assainissement, il vous est proposé de passer la part fixe, c'est-à-dire l'abonnement, de 14 à 16 €, et la taxe d'assainissement de 1,33 € à 1,35 €.

Ces augmentations conduiront, en fonction des quantités d'eau distribuée ou de la Redevance d'assainissement perçue, à une recette supplémentaire pour le Budget de l'Eau de l'ordre de 30 000 € et pour l'Assainissement de l'ordre de 50 000 €.

Par contre, il convient de noter une augmentation très importante des redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne puisque vous savez que depuis l'année dernière ces redevances sont partagées en trois parts :

- il y a une part « prélèvement » qui, cette année, était de 0,036 € et qui passe à 0,0366 €, c'est-à-dire une augmentation de 3,1 % ;
- la part « pollution » passe de 0,195 € à 0,223 €, c'est-à-dire une augmentation de 14,36 % ;
- la part « modernisation des réseaux » passe de 0,155 € à 0,174 €, c'est-à-dire une augmentation de 12,26 %.

C'est-à-dire que les redevances à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour 2010 vont augmenter globalement de 12,5 %. Il faut s'attendre que, pour l'année 2011, il y aura à peu près les mêmes augmentations. Ces redevances vont représenter pour la Communauté d'Agglomération un encaissement supplémentaire que nous allons rendre à l'Agence de l'Eau de 115 000 €. Il faut savoir que pour l'année 2011 l'Agence de l'Eau percevra auprès de l'ensemble des usagers de la CABA 1 291 000 €. C'est la somme que nous prélevons sur la facture de chacun, mais bien entendu que nous restituons à l'euro près. Quand nous nous plaignons dans les discussions que nous avons avec l'Agence de l'Eau par rapport à ces aides en particulier sur des gros projets, nous pouvons nous rendre compte qu'actuellement nous donnons beaucoup plus à l'Agence de l'Eau que ce que nous pouvons recevoir à travers les différentes opérations que nous menons sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Juste une petite précision. Vous savez que jusqu'à 2008 les communes qui avaient moins de 400 habitants agglomérés au chef-lieu ne versaient pas de redevance à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Cela a été introduit depuis 2009. Ces communes-là ont un régime différentiel puisqu'il était prévu qu'elles rattraperaient tout le monde sur 5 ans. Il a été entendu que nous joindrions avec le compte rendu de la Commission la liste des communes concernées avec les montants qui leur seront appliqués pour 2010. Mais il faut savoir qu'elles passent de 0,078 par exemple à 0,134, c'est-à-dire qu'elles aussi voient une augmentation très importante, pour la part « pollution », et pour la part « modernisation des réseaux » elles passent de 0,062 à 0,104. Là aussi, vous voyez l'importance de l'augmentation.

Pour l'ensemble des abonnés hors redevance de l'Agence, pour ceux qui sont raccordés à un réseau d'assainissement collectif, sur la facture de 120 m³ cela donnera une augmentation pour la part intercommunalité de 2,5 %. Avec les redevances de l'Agence de l'Eau et la TVA, cela donnera une augmentation de 2,94 %.

Pour les autres tarifs, je dirai que c'est l'application de ce que nous avons fait les autres années, c'est-à-dire une actualisation des prix en fonction d'indices. Je vous dispense de vous les énumérer, ils sont dans le projet de délibération. Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur DESTANNES. Y a-t-il des questions sur ces tarifs ? Je peux reprendre l'observation de Roger DESTANNES sur les contributions à l'Agence de l'Eau parce que cela fait quand même 1 291 000 € ; nous aimerions bien en voir revenir un bon morceau parce qu'il y a des problèmes de modernisation de réseaux non seulement en aval, mais aussi en amont. Il y a quand même beaucoup d'investissements –c'est une constatation– sur les départements en aval, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et il serait peut-être bon qu'ils se préoccupent un peu de ce qui est en amont parce que cela descend quand même l'eau... C'est une logique de physique. Nous sommes toujours dans des tarifs qui sont dans la moyenne basse nationale. Nous essayons de rester dans ce cadre-là. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/232 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. BESSAT sur les tarifs 2010 pour le budget des TDMA.

DELIBERATION 2009/233 : TARIFS 2010 – BUDGET DES DECHETS MENAGERS ET ASSMILES

Rapporteur : M. BESSAT

M. BESSAT.- Merci, Monsieur le Président. Je pourrais vous détailler tous les tarifs, mais je vais vous éviter cette épreuve fastidieuse, je serai donc très rapide dans la mesure où philosophiquement il n'y a rien de changé à ces tarifs-là. L'essentiel de ces tarifs reste soit inchangé, soit avec une augmentation qui est inférieure à 2 %. Nous sommes donc vraiment dans une continuité de la politique tarifaire par rapport à celle qui était menée l'année passée, en vous disant que l'année passée nous avons –vous vous le rappelez certainement– augmenté plus que fortement, quasiment doublé, la redevance sur l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés qui arrivaient au Centre d'Enfouissement de Tronquières en la passant de 50,80 € à 95 €. Mais, ici, nous parlons du tarif hors TGAP. Il faudra donc bien savoir que ces tarifs augmenteront, mais n'augmenteront pas du fait de l'augmentation des tarifs comme nous l'avons décidé, nous, l'an dernier, mais augmenteront du fait de l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui, elle va croître et croître de façon relativement exponentielle.

Les tarifs, là, sur ce que nous maîtrisons, n'augmentent pas. Il n'y a pas de changement de philosophie et pas d'augmentation autre que celle traditionnelle avec soit les augmentations liées aux marchés que nous avons avec OXYPLUS pour tout ce qui touche le tri de 1,5 %, soit des augmentations toujours inférieures à 1,8 %, et la majorité des tarifs qui reste inchangée. Voilà très rapidement ce que je pouvais dire sur ces tarifs.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur BESSAT. Y a-t-il des questions là-dessus ? Il ne s'agit pas de la taxe d'enlèvement. Il convient qu'il n'y ait pas de confusion, il s'agit des tarifs de prestations que nous assurons. Pas de questions. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/233 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. JUILLARD, Vice-Président chargé des Grands Equipements.

DELIBERATION N°2009/234 : CENTRE AQUATIQUE – TARIFS 2010

Rapporteur : M. JUILLARD

M. JUILLARD.- Merci, Monsieur le Président. Nous sommes toujours dans les tarifs, là dans ceux du Centre Aquatique. En résumé, il vous est rappelé que le Centre Aquatique a ouvert en juin 2007, que les premiers tarifs ont été votés en avril 2007 et qu'ils n'ont pas changé depuis cette date. Entre temps, il a été créé la carte horaire.

Vous avez quelques chiffres sur la fréquentation qui sont plutôt satisfaisants ; ce sont des données sur 11 mois puisqu'ils ont été arrêtés à fin novembre. Il y a un peu plus de fréquentation en 2009 sur la même période, soit 7 000 et quelques entrées supplémentaires. Il est aussi rappelé que dans cette même période les coûts de fonctionnement ont suivi plus particulièrement l'augmentation, même si cela s'est un peu tassé maintenant, du prix de l'électricité et de l'énergie en général.

Il vous est donc proposé de réajuster les tarifs du Centre Aquatique. Les nouveaux tarifs prendront effet le 1er juillet 2010, sauf ceux qui concernent le prix des leçons qui seraient appliqués à partir du 1er janvier parce que, pour le prix des leçons, il a été accepté de s'aligner sur les tarifs moyens des centres aquatiques extérieurs. Je ne sais pas si vous avez des questions. Vous avez le détail de ces tarifs, mais les bases comparatives par rapport à l'année dernière sont difficiles à faire puisqu'il n'y en avait pas, elles ne peuvent se faire que par rapport à l'année d'ouverture du centre. La moyenne des augmentations est d'environ 5,5 %. Ce qui, divisé par 3, représente une augmentation de 1,7 ou 1,8 % par an.

M. LE PRESIDENT.- Nous n'avons pas augmenté les tarifs depuis l'ouverture du centre. Nous faisons une augmentation correspondant au rattrapage de trois ans. Ce qu'on peut aussi ajouter, mais Georges l'a indiqué, c'est que la fréquentation est en augmentation régulière ; ce qui est plutôt une bonne chose parce que nous pensions qu'il y aurait un phénomène de mode et qu'il y aurait une certaine fréquentation sur la première année ou la première année et demie, et nous nous rendons compte qu'en fait nous sommes dans une augmentation régulière, l'augmentation de recette n'étant pas proportionnelle à l'augmentation de fréquentation parce que nos concitoyens, comme tu l'as dit, ont compris très rapidement que la carte horaire avait un grand intérêt puisqu'elle permettait pratiquement de payer en fonction de la consommation. Je vous rappelle que c'est en fonctionnement – nous aurons l'occasion d'y revenir sur le budget – un effort considérable. Nous sommes dans l'épure que nous nous étions fixée au départ, mais c'est certainement, au point de vue des équipements sportifs, notre collectivité qui fait l'effort le plus important par rapport à un équipement sportif sur le territoire départemental. Un centre aquatique, cela coûte très cher en fonctionnement, même si nous sommes restés dans les épures. Voilà ce que je pouvais ajouter sur ce dossier. Y a-t-il des questions ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Une petite question. Autant il m'arrive d'aller nager, mais je vais rarement en balnéo. Ma question est donc la suivante : s'il y a une augmentation des entrées, qu'en est-il de la balnéo ? y a-t-il aussi une augmentation des entrées en balnéo ?

M. JUILLARD.- Des tarifs ou de la fréquentation ?

M. LE PRESIDENT.- De la fréquentation.

M. JUILLARD.- Oui. L'augmentation de fréquentation, c'est sur tous les postes. La balnéo représente des recettes très significatives sur le montant des recettes du Centre Aquatique.

M. LE PRESIDENT.- Par rapport à l'ancien équipement, il y a une clientèle nouvelle. Il y a eu la conservation de ceux qui allaient à la piscine Jean Alric, mais il y a une clientèle nouvelle, en particulier au niveau générationnel, qui a été particulièrement intéressée par le côté « centre aqua-ludique et balnéo », qui sont des gens qui n'allaient jamais au parc Hélicas, à la piscine Jean Alric. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur LERON, vous avez la parole.

M. LERON.- Juste une demande d'explication. Sur la dernière ligne, pour la carte Avantage, faut-il lire deux fois « adulte » ou lire « adulte » et « junior » ? Je pense qu'il faut lire « junior » à la dernière ligne.

M. JUILLARD.- Malheureusement, j'ai la même faute sur mon document. Mais sur l'original, il s'agit, à la dernière ligne, de junior à la place d'adulte. Il y a eu un mauvais copié-collé. Pour répondre plus précisément à la question de M. MOINS, j'ai retrouvé un chiffre ; sur la période de janvier à novembre 2009, pour comparer les entrées de la balnéo par rapport aux entrées classiques de la piscine, les entrées classiques c'est 41 000 et les entrées balnéo 12 800. Les entrées balnéo, cela fait donc à peu près 30 %.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur JUILLARD. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2009/234 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. VEROUIL, Vice-Président chargé de l'Urbanisme et du Logement sur l'augmentation de la participation globale de la CABA à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

DELIBERATION N° 2009/235 : OPAH – AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION GLOBALE DE LA CABA

Rapporteur : M. VEROUIL

M. VEROUIL.- Merci, Monsieur le Président. Notre Opération Programmée de l'Habitat qui avait débuté en 2005 va se terminer en 2010. Mais actuellement, sur cette période de 5 ans, la convention d'OPAH prévoyait une participation de l'ANAH d'un montant de 4 750 000 € et de la CABA de 1 594 000 €.

A ce jour, l'OPAH de la CABA a atteint les objectifs que nous nous étions fixés et l'intégralité des crédits affectés à l'OPAH est consommée, c'est-à-dire au bout de quatre ans. Ce dynamisme de l'OPAH a permis la mise sur le marché de 252 logements locatifs à loyers modérés, la réhabilitation ou l'amélioration de 622 logements pour des propriétaires occupants ainsi que l'installation de 190 chauffe-eau solaires et de systèmes solaires combinés ou chaudières bois automatiques et la mise en conformité de 118 systèmes d'assainissement non collectif. On peut dire aussi que toutes les communes de la CABA ont bénéficié de cette OPAH de Développement Durable. Cette opération, par le travail répercuté au niveau local, a par ailleurs permis à nombre de petites entreprises de traverser une période économiquement difficile dans de meilleures conditions.

Le délai légal des 5 ans de l'OPAH n'est cependant pas expiré et il semblerait que l'ANAH, dans le cadre d'une enveloppe contractuelle de crédits consacrée au département du Cantal, puisse continuer à financer des dossiers éligibles dans le cadre de cette OPAH jusqu'à son terme contractuel.

Aussi, afin de poursuivre jusqu'à l'expiration des 5 années légales, de pouvoir soutenir les dossiers présentés par le PACT CANTAL dans le cadre de l'OPAH qui recevraient le soutien de l'ANAH et de maintenir ainsi notre soutien à l'activité économique du Bassin d'Aurillac, il serait proposé au Conseil Communautaire d'augmenter de 320 000 € et ainsi de porter à 1 914 000 € le montant de l'autorisation de paiement.

Effectivement, cette opération a très bien marché, et il serait dommage de s'arrêter là, sachant qu'actuellement nous avons pas mal de dossiers en instance et des dossiers importants. Si nous pouvons continuer cette opération au titre de la CABA, sachant que l'ANAH suivrait puisqu'ils nous ont fait la promesse d'avoir des crédits disponibles, nous redonnerions encore un souffle à nos entreprises pour l'année 2010 ; ce dont elles ont évidemment bien besoin.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur VEROUIL. Y a-t-il des questions sur cette Opération Programmée ? C'est une opération dont vous pouvez être fiers parce qu'elle aura généré beaucoup de travaux qui ont profité bien sûr à nos concitoyens, mais notamment aux artisans du bâtiment parce que cela fera quand même, à la sortie, plus de 7 M€ de subventions qui auront été apportés à nos concitoyens, qui auront généré à peu près 25 à 30 M€ de travaux.

C'est la plus grosse opération de développement économique que nous ayons pu faire dans les dernières années. Je vous rappelle que le thème était le développement durable, nous étions en 2005, et que cela a profité à des opérations sur toutes les communes de la Communauté d'Agglomération. Au départ, nous pensions que cela se concentrerait essentiellement sur Aurillac et sur Arpajon. En fait, toutes les communes, sans exception, ont eu au moins un dossier d'Opération Programmée, et la plupart des communes plusieurs dossiers. Nous avons l'opportunité de pouvoir avoir une enveloppe supplémentaire de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat. Pour avoir cette enveloppe, nous vous proposons de mettre –ce n'est pas neutre– 320 000 € de plus de financement de l'Agglomération là-dessus. Cela a un effet multiplicateur, mais ce n'est pas neutre sur nos finances. C'est un choix que nous vous proposons et qui, je pense, aura un effet bénéfique pour nos concitoyens sur le logement locatif, sur l'assainissement individuel parce qu'il y a beaucoup de nos concitoyens qui n'ont pas les moyens de suivre économiquement les obligations réglementaires pour mettre aux normes leur assainissement individuel, c'est donc un moyen de leur apporter un concours financier, et sur les installations à économie d'énergie aussi. Nous réfléchissons –la Commission le fera et le fera avec vous– sur des modalités pour essayer de nous permettre à la Communauté d'Agglomération et peut-être aussi à la Ville centre d'avoir une poursuite sous une autre forme d'Opération Programmée. Je rappelle que nous finissons la 5ème, ce qui est assez intéressant. Voilà la proposition qui vous est faite, mais ce n'est pas un choix neutre en matière financière.

Monsieur LOURS, vous avez la parole.

M. LOURS.- Outre l'augmentation qui est une bonne chose, l'expiration reste au 15 novembre 2010. Cela ne bouge pas, cela.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons essayer de voir si nous pouvons prolonger l'opération ou si nous pouvons avoir un programme d'intérêt général pour essayer de maintenir l'arrivée de crédits supplémentaires de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat. Je crois que c'est dans l'intérêt de tout le monde. Mais nous n'aurons pas dans la foulée une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas d'autres dans le futur. Celle-là s'arrêtera le 15 novembre, mais nous aurons consommé plus et donc réalisé plus que ce qui était initialement prévu.

Sur les logements locatifs, nous avons eu moins d'opérations que ce qui était prévu, mais des opérations beaucoup plus importantes en financement parce qu'il y a eu de gros dossiers sur beaucoup de communes. Sur le logement locatif, je crois que cela a porté sur 14 communes. Sur les installations solaires, cela a porté sur toutes les communes. Sur l'assainissement individuel, cela a porté sur toutes les communes, sauf Velzic, Monsieur le Maire de Velzic, mais il est encore temps de réparer cette omission.

Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Non. Nous vous proposons de voter cette augmentation de contribution de la Communauté d'Agglomération.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/235 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur MAUREL, vous pouvez présenter la dernière délibération sur le personnel mis à disposition de l'Université d'Auvergne.

DELIBERATION N° 2009/236 : PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'UNIVERSITE D'AUVERGNE

Rapporteur : M. MAUREL

M. MAUREL.- Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de la délibération concernant les modalités du soutien accordé par la CABA pour le fonctionnement de l'antenne universitaire à compter de l'année 2010, il a été indiqué que l'organisation actuelle via l'Association de Gestion d'Enseignement Universitaire ne pouvait être pérennisée au-delà du 31 décembre. L'association va donc être dissoute à cette date, et comme cela a déjà été indiqué précédemment, il est proposé au Conseil Communautaire de poursuivre le partenariat déjà engagé entre l'Université d'Auvergne, le Conseil Général du Cantal et la CABA, dont l'intervention prendrait la forme d'une reprise du personnel de l'association, outre les éléments présentés dans la délibération précédente sur ce sujet.

Notre collectivité prendrait alors à sa charge le financement des emplois correspondants supportés jusqu'alors par l'AGEUA en les mettant gratuitement à la disposition de l'Université d'Auvergne au bénéfice du « campus d'Aurillac » à compter du 1er janvier 2010.

Pour permettre cette intégration et garantir le maintien de l'emploi des titulaires de ces postes, il convient de créer 2 emplois d'adjoints administratifs 2ème classe, 2 emplois d'adjoints techniques 2ème classe ainsi que de reprendre un contrat d'avenir en cours de validité.

Je signale d'une part –ce n'est pas indiqué dans le rapport de synthèse– que l'avis consultatif du Comité Technique Paritaire a été recueilli ; c'est un avis favorable et unanime. D'autre part, je signale que nous avons rencontré les personnels concernés qui nous ont fait part non seulement de leur accord, mais également de leur satisfaction, voire de leur soulagement au regard de la solution proposée.

Comme l'a indiqué le Président, il est à préciser que pour la CABA cette opération n'aurait aucune incidence sur un plan budgétaire compte tenu de la suppression à compter de la même date du versement de la subvention de fonctionnement qui était jusqu'alors attribuée à l'association, soit 121 500 € pour l'exercice 2009.

En conclusion, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de créer, à compter du 1er janvier 2010, 2 emplois d'adjoints administratifs 2ème classe à temps complet, 2 d'adjoints techniques 2ème classe, un à temps complet, l'autre à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 10 heures ainsi que de reprendre un contrat d'avenir en cours de validité ;
- de mettre gratuitement à la disposition de l'Université d'Auvergne le personnel correspondant à ces emplois à compter du 1er janvier 2010 ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président à signer tout acte s'y rapportant.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MAUREL. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur LAVEISSIERE, vous avez la parole.

M. LAVEISSIERE.- Ce que je crains un petit peu, c'est que le désengagement de l'Etat se mette maintenant dans les universités, après les lycées, et tout le personnel va être rapatrié sur les collectivités locales. Je crois que le rôle de l'Etat ne sera pas tellement important pour l'université. Je crains que ce soit un dérapage encore une fois.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LAVEISSIERE, il ne s'agit pas de personnel d'Etat, il s'agit d'un personnel qui était un personnel de l'Association de Gestion Universitaire. Il ne s'agit aucunement d'un transfert du personnel de l'Etat qui aurait généré de notre part à tous à la fois des réactions et très vraisemblablement un refus. Là, il s'agit du personnel de l'Association de gestion qui va être dissoute et qui, de toute façon, si nous ne le reprenons pas, nous, aurait dû être repris par l'Université d'Auvergne. Cela n'a rien à voir avec l'Etat. Ce sont deux choses différentes. Ce qui est regrettable, c'est que ce soient des collectivités territoriales, comme le Conseil Général ou l'Agglomération, qui soient obligées de mettre la main à la poche –mais nous n'en mettons pas plus– pour arriver à maintenir une antenne universitaire dans une agglomération moyenne. Cela, c'est un autre débat de caractère national, mais ce n'est pas du tout ce que vous craignez. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/236 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

**DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN REGARD DE LA DELEGATION ACCORDEE
PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Décisions prises depuis le dernier Conseil du 5 novembre 2009)**

Vous avez la liste des décisions que j'ai été amené à prendre.

(Pas d'observations – Le Conseil Communautaire prend acte des décisions)

Je vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et un peu de repos bien mérité.

(La séance est levée)
